

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-409

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	ADG Prévention et Gestion des Déchets	N° 2023-409

**Plan stratégique déchets CMA / CCI - années 2023-2024 - Subventions - Conventions
- Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pour les années 2023 et 2024, Bordeaux Métropole souhaite soutenir le service d'accompagnement à destination des professionnels que la Chambre des métiers de l'artisanat de la Région Nouvelle Aquitaine et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bordeaux Gironde proposent de mettre en place sur les thématiques suivantes :

- le tri à la source des biodéchets des professionnels (CMARNA33 et CCIBG) ;
- les déchets de la filière du bâtiment et des travaux publics (CMARNA33) ;
- la prévention et la gestion des déchets de tous les acteurs de l'artisanat (CMARNA33) ;
- l'accompagnement des associations de commerçants à la promotion d'une consommation responsable (CCIBG) ;
- la sensibilisation des responsables des grandes et moyennes surfaces commerciales à la promotion des outils pour la réduction à la source des emballages et au respect de la réglementation (CCIBG).

Programme d'actions proposé et intérêt pour la Métropole :

Ce plan d'actions vient en complément du travail porté par la direction du développement économique de Bordeaux Métropole. Il pourra être reconduit en fonction du nombre de professionnels sensibilisés et des résultats des actions mises en place.

Les projets portés par les deux chambres consulaires s'inscrivent pleinement dans plusieurs actions du plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026 :

- l'information des entreprises sur leurs obligations réglementaires et leur fournir des moyens pour s'y conformer (Action 34)
- l'accompagnement des commerçants pour la promotion d'une consommation responsable (Action 18)
- la sensibilisation des grandes et moyennes surfaces sur la promotion des outils pour la réduction à la source des emballages (Action 16)

Ils contribueront aussi, via l'information et l'animation de ce réseau, à la réussite d'autres projets :

- la mise en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en point d'apport volontaire et dans l'hypercentre de Bordeaux (Actions 25 et 26) ;
- la mise en place d'un contrôle d'accès sur le réseau des centres de recyclage / centres de ressource (Action 36)

Les projets portent sur plusieurs thématiques.

Le tri à la source des biodéchets des professionnels (filière alimentaire) par :

- la caractérisation des entreprises concernées ;
- la réalisation d'une enquête sur les biodéchets permettant d'avoir une base de données d'entreprises désireuses de se faire accompagner sur la réduction et la prévention des biodéchets ;
- des actions de communication : webinaires, ateliers spécifiques en présentiel, parutions d'articles (magazine et site internet), organisation d'événements professionnels ;
- la mise en place d'une cellule de soutien pour informer et sensibiliser individuellement l'ensemble des professionnels concernés.

Cette action sera démarrée dès le 2nd semestre 2023 par la CMARNA33 (pour les artisans : boulangeries, pâtisseries, boucheries, etc...) et par la CCIBG (cafés, hôtels et restaurants).

Les déchets de la filière du BTP par :

- la réalisation d'une enquête sur les déchets du bâtiment permettant d'avoir une base de données d'entreprises désireuses de se faire accompagner sur la réduction et la prévention de leurs déchets, cette enquête intégrera des rappels sur la réglementation en vigueur ;
- la gestion des déchets du bâtiment dans l'écosystème de la construction via des ateliers d'information collectifs et/ou individuels avec les acteurs, l'organisation de réunion de travail, etc.

Cette action est portée par la CMARNA33 en 2024.

La prévention et la gestion des déchets de tous les secteurs de l'Artisanat, par l'organisation d'ateliers, webinaires, visites portant sur la prévention et la gestion des déchets dans les entreprises artisanales sur les thèmes suivants : réemploi, consommation responsable, développement de la consigne vers une réduction des emballages, les retours fournisseurs, le développement du don...

Cette action est portée par la CMARNA33 en 2024.

La promotion d'une consommation responsable, par l'accompagnement des associations de commerçants par :

- la réalisation de kits de communication (affiches, vitrophanie, jeux concours) destinés aux adhérents des associations ;
- la création d'un guide spécifique pour inciter les associations à se mobiliser sur des nouvelles animations commerciales sur des thématiques du type « la fête de la nature » et sortir ainsi des opérations commerciales traditionnelles ;
- l'organisation de « petits déjeuner » avant l'ouverture des commerces dans différents lieux de la métropole pour présenter les actions et mobiliser les commerçants dans la mise en œuvre d'actions collectives destinées aux consommateurs ;
- la diffusion régulière d'informations sur les réseaux sociaux suivis par ce public et la parution d'articles spécifique de vulgarisation de la réglementation sur le site internet de la CCI Bordeaux Gironde.

Cette action sera portée par la CCIBG en 2024.

La réduction des emballages issus des grandes et moyennes surfaces (GMS), par :

- la mobilisation d'un réseau de 300 responsables d'enseignes opérant à Bordeaux

Métropoles, par un contact personnalisé et individualisé ;

- la co-organisation d'un évènement spécifique dans les locaux du Palais de la Bourse avec les directeurs des sites, des Centres commerciaux, les développeurs des enseignes, les animateurs régionaux, les élus de la CCI et de la Métropole ;
- la constitution et le co-pilotage d'un groupe de directeurs de GMS volontaires pour appuyer et suivre la démarche. La gestion administrative et logistique du groupe de travail sera réalisée par la CCI Bordeaux Gironde ;
- la mobilisation des directeurs locaux, lors de rendez-vous individuel, pour promouvoir Bordeaux Métropole comme un territoire d'expérimentation et d'innovation des bonnes pratiques pour réduire les emballages.
- le recensement et la diffusion des bonnes pratiques des enseignes au niveau national ;
- l'accompagnement des directeurs locaux en mettant en place un plan de communication valorisant les pratiques exemplaires et communiqué lors du salon Commerce Innov' 2024.

Cette action sera portée par la CCIBG en 2024.

Les aides accordées s'élèvent à :

- Pour la CMARNA33 :
 - o en 2023 : 29 800 euros soit 80% du budget total estimé à 37 250 euros
 - o en 2024 : 42 000 euros soit 80% du budget total estimé à 53 000 euros
- Pour la CCIBG :
 - o en 2023 : 30 000 euros soit 63% du budget total estimé à 47 775 euros
 - o en 2024 : 30 000 euros soit 78% du budget total estimé à 38 675 euros

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Les visas

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2022/145 du 25 mars 2022 adoptant les orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026 ;
VU les demandes formulées par la CCIBG en date du 10 juillet 2023 ;
VU les demandes formulées par la CMARNA33 en date du 3 mai et du 4 juillet 2023 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Les actions mises en place par la Chambre des Métiers de l'Artisanat de la Région Nouvelle Aquitaine et la Chambre de Commerce et de l'industrie de Bordeaux Gironde contribuent aux objectifs définis par Bordeaux Métropole en matière de réduction des déchets en visant à l'accompagnement aux changements comportementaux des professionnels comme spécifié dans le cadre du plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 29 800 euros en faveur de la Chambre des Métiers de l'Artisanat de la Région Nouvelle Aquitaine au titre de l'année 2023,

Article 2 : d'attribuer une subvention de 42 000 euros en faveur de la Chambre des Métiers de l'Artisanat de la Région Nouvelle Aquitaine au titre de l'année 2024, sous réserve du vote du budget primitif correspondant

Article 3 : d'attribuer une subvention de 30 000 euros en faveur de la Chambre de Commerce et de l'industrie de Bordeaux Gironde au titre de l'année 2023,

Article 4 : d'attribuer une subvention de 30 000 euros en faveur de la Chambre de Commerce et de l'industrie de Bordeaux Gironde au titre de l'année 2024, sous réserve du vote du budget primitif correspondant

Article 5 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention à venir dont le modèle est ci-annexé et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées ;

Article 6 : d'imputer ces subventions sur le budget annexe déchets de l'exercice 2023 et 2024, chapitre 65, article 65 7382, fonction 7212 ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick LABESSE</p>
---	---